© Département de Vaucluse

© Département de Vaucluse

VAUCLUSE.FR

Un patrimoine à entretenir et à maintenir en l'état

Pour les ponts

Pour les murs de

soutènement

Les murs se dégradent plus vite que les ponts car ce sont des constructions réalisées en maçonnerie hétéroclite (pierres sèches souvent) ; la construction des murs relève souvent de techniques empiriques, contrairement aux ponts dont la construction suit des règles de conception technique normalisée.

Pour les PPHM

Il s’agit de structures récentes mais qui restent fragiles car soumises aux risques de corrosion notamment. Depuis 2010, tous les dispositifs vieillissants ont été remplacés et les PPHM, dont l’état est globalement bon, font désormais l’objet d’une surveillance classique.

DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

 CONTACTER

Un entretien et une

surveillance régulière

90 % des ouvrages ne présentent
aucun problème de structure,

›

10 % des ouvrages présentent un
problème sur la structure mais sans
caractère d’urgence.

›

55% des murs sont des ouvrages dont la structure est altérée et nécessite des travaux de réparation mais sans caractère d’urgence,

›

5% des murs sont des ouvrages dont la structure est gravement altérée et
nécessite des travaux de réparation urgents.

›

CONTACT

 0490161500

Vaucluse
Chargement...

.

© Département de Vaucluse

© Département de Vaucluse

© Département de Vaucluse

Pour les parades
rocheuses

La connaissance de ce patrimoine est récente, un suivi et une surveillance régulière sont réalisés, que ce soit pour :

Visites et inspections

des ouvrages

permettent de bâtir un

programme annuel
d’entretien

Une surveillance régulière des ouvrages d’art

les secteurs de chutes de pierres
connus mais non équipés de parades rocheuses : le risque rocheux est
signalé aux usagers grâce à la
signalisation verticale (signalisation de danger),

›

›les secteurs équipés de parades rocheuses.

les opérations d’entretien courant : travaux
de dévégétalisation, de nettoyage des
ouvrages d’assainissement (gargouilles, caniveaux…), d’enlèvement de tags ou d’embâcles, travaux de renouvellement de peinture de garde-corps, etc…

›

les travaux d’entretien spécialisés :
rejointoiement des ouvrages en
maçonnerie, réparations des bétons dégradés, remplacement des joints de chaussée, réfection de l’étanchéité, remplacement des appareils d’appui, etc…

›

les opérations de réparation de murs de soutènement, de fondations de ponts, etc…

›

les opérations de renforcement :
adaptation de l’ouvrage aux nouvelles
contraintes de trafic par exemple (travaux
Pont de l’Europe, pont sur le Marderic à
Cadenet…)

›

Surveillance continue dans le cadre du patrouillage réalisé par les agences routières sur l’ensemble du réseau routier départemental,

›

.

© Département de Vaucluse

Ces visites concernent tous les ouvrages (ponts, murs, PPHM et parades rocheuses).
Elles permettent d’alerter sur la survenance ou l’évolution d’une pathologie, à partir d’un contrôle visuel des parties d’ouvrages visitables.
Elles sont réalisées par les agences routières départementales et font l’objet d’un procès-verbal de visite. Ces visites déclenchent les opérations d’entretien courant,

Ces visites, plus poussées, concernent tous les ouvrages sauf les parades rocheuses. Elles sont réalisées sur environ 200 à 250 ouvrages ciblés chaque année. Ces visites permettent d’établir un constat des défauts et des désordres et de produire des informations qui permettront d’accomplir la phase d’évaluation de l’état de l’ouvrage. Une note « indice de gravité » des désordres est attribuée à chaque ouvrage.
Ce contrôle régulier doit permettre d’apprécier l’état d’entretien général du patrimoine. L’exploitation des procès-verbaux de visite d’évaluation permet de détecter les ouvrages pour lesquels un entretien spécialisé voire un projet de réparation est nécessaire,

Ces visites mettent en œuvre des moyens
d’investigation lourds (nacelles, drones,…) sur
des ouvrages choisis pour leurs caractéristiques
géométriques, leurs conceptions particulières
ou leurs pathologies.
Ces visites concernent un vingtaine d’ouvrages
par an. Elles sont confiées à des bureaux
d’étude extérieurs, spécialisés dans le domaine,
et sont réalisées tous les 6 ans ou à l’issue d’un
événement majeur (crue exceptionnelle ou choc après accident de la circulation par exemple). Elles donnent lieu à un rapport détaillé sur l’état de l’ouvrage et généralement à une proposition d’entretien spécialisé et ou de réparation,

Elles sont réalisées par des bureaux d’études privés sur les ouvrages dont les appuis se situent dans l’eau. Elles font l’objet d’un procès-verbal de visite. Sur le département, une quarantaine de ponts est concernée par ces visites subaquatiques.

›Visites Annuelles (VA)

›Visites d’évaluation « de type IQOA » (Image Qualité des Ouvrages d’Art)

Visites d’Inspection Détaillée
Périodique (IDP)

›

›Visites Subaquatiques (VS)

Hôtel du Département
Rue Viala - CS 60516

84909 Avignon Cedex 09
04 90 16 15 00

Département de Vaucluse

.